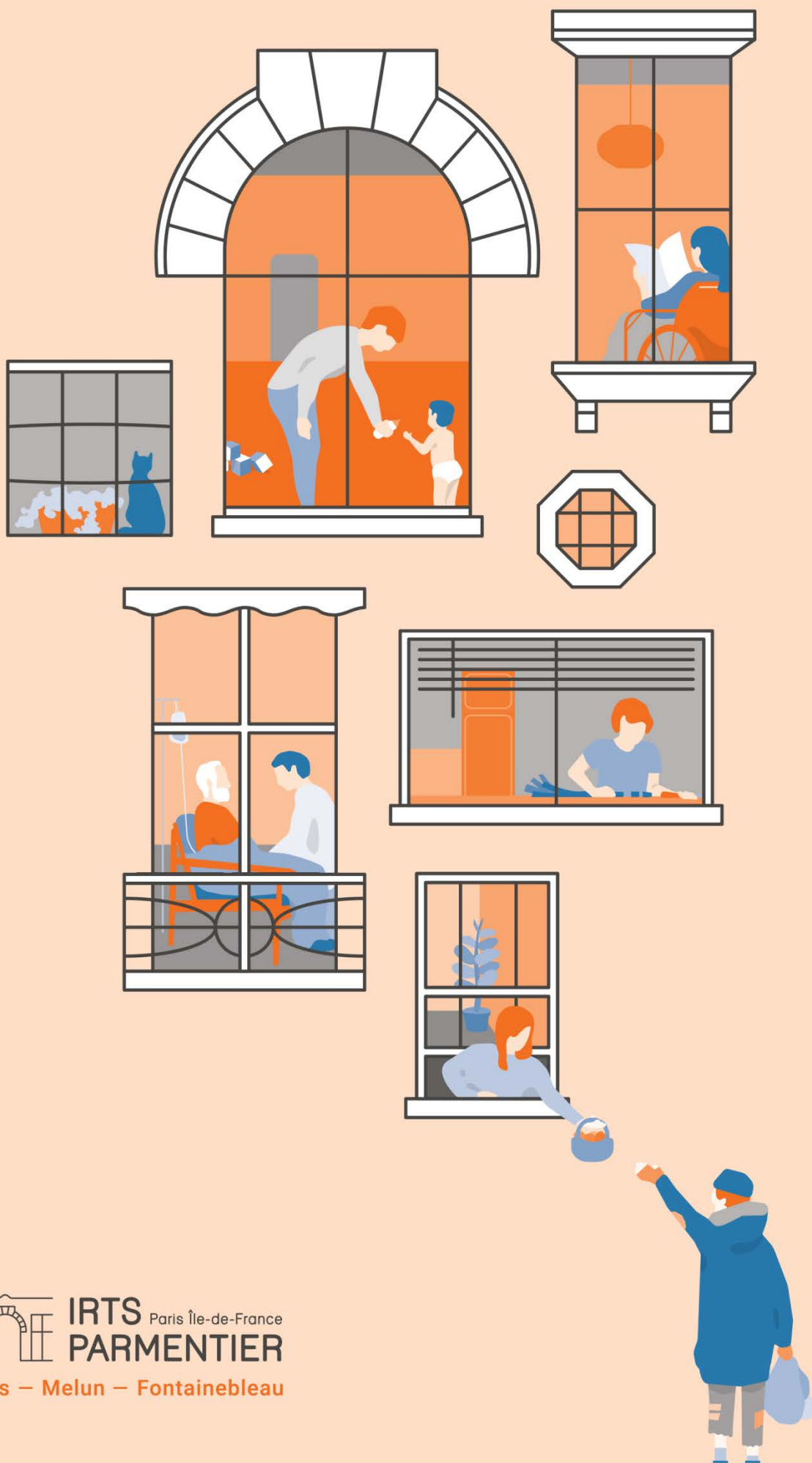


# Versez utile !



# TAXE D'APPRENTISSAGE 2020



**IRTS** Paris Île-de-France  
**PARMENTIER**

Paris – Melun – Fontainebleau



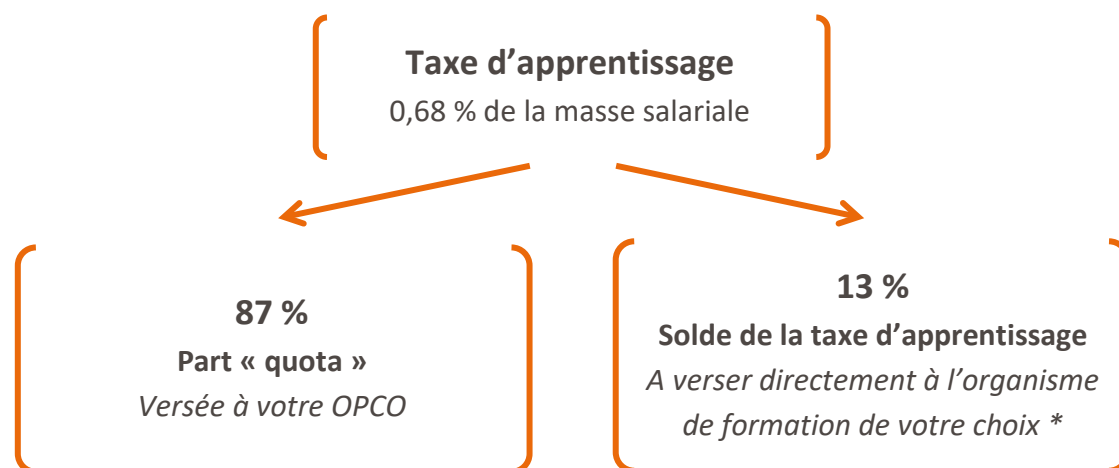
## La taxe d'apprentissage 2020

La taxe d'apprentissage est un impôt qui a pour but de participer au financement du développement des formations technologiques et professionnelles. Pour les entreprises qui y sont assujetties, le montant de la taxe d'apprentissage est calculé en fonction de la masse salariale de l'entreprise.

### A quoi nous servira la taxe d'apprentissage ?

- A renouveler et améliorer le matériel de formation de nos apprenants : cuisine et appartement pédagogique, matériel de simulation, matériel informatique.
- A encourager les expériences terrains, les déplacements à l'étranger de nos étudiants.
- A améliorer notre centre de ressources documentaires, nos salles de cours.
- Pour nos sites de Paris, Melun et Fontainebleau.

La Loi Avenir professionnel du 5 septembre 2018 a modifié le circuit de versement de la taxe d'apprentissage :



\*sous réserve qu'il soit habilité à percevoir le solde de la taxe d'apprentissage.

**L'IRTS Paris Ile-de-France est habilité à percevoir le solde de la taxe d'apprentissage.**

### Exemple de versement :

Votre entreprise doit s'acquitter d'une taxe d'apprentissage d'un montant de 1000 euros.

Vous avez la possibilité de verser **directement et sans intermédiaire** 13 % de ce montant, soient 130 euros dans cet exemple, directement à l'IRTS Paris Ile-de-France.

A réception de ce versement, nous vous ferons parvenir **un reçu libératoire** indiquant le montant versé et la date du versement, tel que le précise le décret du 27 décembre 2019 relatif au solde de la taxe d'apprentissage.

**Versement à effectuer directement à l'IRTS Paris Ile-de-France  
Avant le 31 mai 2020**

## Bordereau de versement du solde de la taxe d'apprentissage 2020

Nous vous remercions de nous faire parvenir ce bordereau qui nous permettra de connaître le montant de vos versements, de suivre leur réception par notre service comptable et de déclencher l'envoi de votre reçu libérateur.

Ce bordereau est à adresser :

Par email à [taxe.apprentissage@parmentieridf.fr](mailto:taxe.apprentissage@parmentieridf.fr)

Par courrier à :

IRTS PARIS ILE-DE-FRANCE  
Comptabilité  
145 avenue Parmentier  
75010 PARIS

Raison sociale de votre entreprise : .....

Adresse postale : .....

Code postal : .....

Ville : .....

Nom/prénom de la personne en charge de la taxe d'apprentissage : .....

Téléphone : .....

Email : .....

Montant versé à l'IRTS Paris Ile-de-France au titre du solde de la taxe d'apprentissage 2020 : ..... €

**Par chèque**

à l'ordre de IRTS PARIS ILE-DE-FRANCE

en mentionnant « **Taxe d'apprentissage 2020** » au dos du chèque

à envoyer à l'adresse

IRTS PARIS ILE-DE-FRANCE  
Comptabilité  
145 avenue Parmentier  
75010 PARIS

**Par virement bancaire**

à IRTS PARIS ILE-DE-FRANCE - 145 avenue Parmentier 75010 PARIS - France

IBAN : FR76 1027 8060 7500 0279 9194 110

BIC : CMCIFR2A

Nous vous remercions d'indiquer **TAXEAPPR2020 + VOTRE RAISON SOCIALE** dans le libellé de votre virement.

*Nous vous remercions pour votre contribution.*

# A propos de l'IRTS Paris Ile-de-France

Établissement d'enseignement supérieur et professionnel dans le secteur social, médico-social, et sanitaire, l'IRTS Paris Île-de-France (Institut Régional de Travail Social Paris Île-de-France) est géré par l'AFRIS Paris Parmentier (Association de Formation et de Recherche en Intervention Sociale et médico-sociale de Paris - Parmentier), association loi 1901.

Présent sur trois sites en Ile-de-France, à Paris dans le 10ème arrondissement, à Melun et Fontainebleau en Seine-et-Marne, l'IRTS Paris Ile-de-France a pour vocation la formation et la qualification des acteurs de l'intervention sociale : des diplômes et certifications du niveau 3 au niveau 8, mais aussi de la recherche en travail social.

Environ 3000 étudiants et stagiaires sont formés chaque année.

L'IRTS Paris Ile-de-France, c'est bien plus que de la formation :

- Accompagnement VAE
- Mobilité professionnelle & bilan de compétences
- Formation Continue pour les professionnels
- Unité de Formation par l'Apprentissage
- Institut de Formation des Aides-Soignants (IFAS)
- Editions Scientifiques *Les Presses de Parmentier*
- Pédagogie numérique
- International (Portugal, Liban, Suisse, Chili)
- ERASMUS+ (mobilité étudiants et formateurs)
- Centre de Ressources Documentaires
- Un réseau de 2500 employeurs et établissements partenaires
- Association des anciens élèves *Alumni Parmentier*

Nos formations :

- Assistant de Soins en Gériatrie
- Assistant Familial
- Accompagnant Educatif et Social
- Aide-Soignant
- Moniteur-Educateur
- Technicien de l'Intervention Sociale et Familiale
- Educateur de Jeunes Enfants
- Educateur Spécialisé
- Assistant de Service Social
- Conseiller en Economie Sociale Familiale
- CAFERUIS
- CAFDES
- DEIS
- Doctorat de Travail Social (avec l'ISCTE IUL Université de Lisbonne)



145 avenue Parmentier  
75010 PARIS  
01 73 79 51 00

[IRTS75@parmentieridf.fr](mailto:IRTS75@parmentieridf.fr)

8 bis rue Eugène Gonon  
77000 MELUN  
01 78 49 60 00

[IRTS77@parmentieridf.fr](mailto:IRTS77@parmentieridf.fr)

49 avenue Franklin Roosevelt  
77210 AVON  
01 78 49 60 90

[IRTS77FONTAINEBLEAU@parmentieridf.fr](mailto:IRTS77FONTAINEBLEAU@parmentieridf.fr)

## [www.irtsparisidf.asso.fr](http://www.irtsparisidf.asso.fr)

